CANTHARIDES.

MATIÈRE MÉDICALE.

Avant d'aborder la partie pharmaceutique qui concerne les Cantharides, nous dirons quelques mots sur l'histoire naturelle de ces insectes.

Les Cantharides sont de l'ordre des coléoptères hétéromètres, de la famille des trachélides, et de la tribu des Cantharidies. Cette famille des trachélides se distingue par la conformation de la tête, qui est triangulaire ou en cœur, et portée sur une espèce de col. Le corps est en général mou avec les élytres flexibles, sans stries et quelquefois très-courtes; leurs mâchoires ne sont jamais onguiculées. La plupart de ces insectes vivent sur les végétaux et en dévorent les feuilles.

Les *Cantharides*, dont nous allons nous occuper, et qui sont une des six tribus des trachélides, se reconnaissent à la profonde division des crochets de leurs tarses; à leurs antennes longues, flexibles et filiformes.

La Cantharide que nous employons ordinairement est d'un vert doré, avec le tarse et les antennes noirs; elle a de six à dix lignes de longueur et deux à trois lignes de largeur; son odeur est forte, vireuse et désagréable; elle habite le plus souvent les peupliers, les lilas, les troènes, les rosiers, mais de préférence les frênes. — La récolte des Cantharides se fait dans l'été, le matin avant le lever du soleil; on étend des draps sous les arbres, qu'une personne gantée et masquée secoue fortement. On les fait mourir à la vapeur du vinaigre, et on les fait sécher à l'étuve. M. Thierry a remarqué que lorsqu'elles étaient trop longtemps chauffées, une partie du principe actif se volatilisait.

Composition. Les Cantharides ont été analysées principalement par Thouvenel, Beaupoil et Robiquet. C'est à ce dernier surtout que nous devons la découverte de la *cantharidine*.

Voici l'analyse chimique des Cantharides:

1° Une huile verte insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, non vésicante;

2° Une matière noire, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, non vésicante;

3° Une matière jaune, soluble dans l'eau et dans l'alcool;

4° Un principe huileux volatil et vésicant auquel est due l'odeur pénétrante de la Cantharide;

5° La *cantharidine*, principe actif des Cantharides, substance blanche en lames cristallines, soluble dans l'eau quand elle est mêlée à la matière jaune, insoluble quand elle est pure, soluble dans l'alcool bouillant dont elle se précipite par le refroidissement; très-soluble dans l'huile et dans l'éther;

6° Osmazome;

7° Acides urique, phosphorique, acétique;

8° Chitine (substances formant le squelette des insectes);

9° Phosphate de chaux et de magnésie.

On fait avec la cantharidine une pommade ainsi formulée:

Pr. :	Cantharidine,	1 gramm.
	Axonge,	30
	Cire blanche,	4

On triture la cantharidine avec un peu d'alcool, et l'on ajoute les corps mélangés.

Le genre auquel appartient la Cantharide comprend plusieurs espèces qui diffèrent par leur grandeur, leur couleur et d'autres caractères peu importants; la plupart sont vésicantes, mais à des degrés différents. M. Fréd. Leclerc, dans un excellent mémoire sur les épispastiques (*Journ. des Conn. méd.-chirurg.*, sept. 1835), a publié les résultats curieux de ses recherches sur les insectes vésicants. En expérimentant par le procédé de M. Bretonneau, il a trouvé que neuf genres de la tribu des *cantharidies* renfermaient des espèces vésicantes; ce sont les genres *cerocoma, dices, mylabris, decatoma, lydus, omas, meloe, tetraonyx, cantharis*. (Voir pour la synonymie le mémoire de M. Leclerc.)

Quelques espèces cependant ne paraissent pas contenir de cantharidine: tels sont le *mylabris pustulata*, le *M. Reaumæ* et plusieurs espèces des genres *omas* et *tetraonyx*. Les genres *zonitis nemognata satrix* ont été également trouvés inertes par M. Leclerc. Le *mylabris variabilis*, espèce très-rapprochée du *M. cichorii*, et qui avait été déjà analysé par M. Bretonneau, lui parut au contraire doué de propriétés épispastiques très-énergiques.

Beaucoup d'autres coléoptères ont été soumis à l'analyse de M. Leclerc, mais tous ont été trouvés dépourvus d'action irritante.

Voici en définitive les conclusions de son travail, qui a dû lui coûter des recherches et des expériences laborieuses: elles sont ainsi formulées:

1° De tous les coléoptères, la tribu des cantharidies seule renferme des insectes épispastiques;

2° Tous les insectes de cette tribu ne sont point épispastiques;

3° Toutes les espèces du même genre ne sont point vésicantes;

4° Tous les coléoptères vésicants agissent par un principe qui est le même, la cantharidine;

5° Il est probable que le principe actif est sécrété dans un appareil particulier;

6° Ce principe ne se détruit pas par l'action de l'air ni par celle du temps.

M. Limousin-Lamotte avait annoncé que les Cantharides vermoulues ne perdaient pas de leur propriété vésicante. Mais M. Farines, pharmacien de Perpignan, a prouvé que les Cantharides vermoulues donnaient naissance à une légère vésication, et que les Canthar des saines jouissaient d'une action beaucoup plus forte.

C'est un arachnide du genre *acarus* qui ronge les Cantharides; le camphre, le mercure, le procédé d'Appert, qui ont été proposés pour conserver les Cantharides, sont insuffisants; l'acide pyroligneux (*acétique du bois*) employé pour asphyxier ces coléoptères, leur communique une odeur empyreumatique qui sert à leur conservation.

Les expériences de M. Farines ont été confirmées par MM. Hottot, Tossart et Derheims.

Passons en revue maintenant les préparations qui ont pour base le principe vésicant des Cantharides, et d'abord celles qui contiennent toute la substance des Cantharides.

Poudre de Cantharides.

On pulvérise les Cantharides après les avoir soumises à une dessiccation préalable. Cette poudre s'altère promptement.

Pommade épispastique verte.

(Pommade de Cantharides.)

Pr. :	Poudre de Cantharides,	1 p.
	Cire blanche,	4
	Populéum,	28

On liquéfie le populéum et la cire, et l'on y incorpore la poudre de Cantharides.

Emplâtre vésicatoire.

(Emplâtre de Cantharides.)

Pr. :	Poix-résine,	1 p.
	Axonge,	1
	Cire jaune,	1
	Poudre de Cantharides,	1

Faites liquéfier la résine, la cire et l'axonge, et ajoutez la poudre de Cantharides.

Le docteur Müller conseille avec raison de laisser digérer les Cantharides dans la masse emplastique qu'on maintient en fusion.

Emplâtre vésicatoire anglais.

Pr. :	Cire blanche,	3 p.
	Axonge,	7
	Suif,	3
	Poix blanche,	1
	Poudre de Cantharides,	7

On fait liquéfier sur un feu doux la poix blanche, la cire et les corps gras, on passe à travers un linge, et l'on incorpore la poudre de Cantharides.

Les Cantharides entrent aussi dans la composition des *mouches de Milan*, dont M. Mouchon a donné dernièrement une fort bonne préparation.

Vésicatoire magistal.

Pr. :	Poudre de Cantharides,	16 gram.
	Farine de froment,	18
	Vinaigre,	s. q.

Mêlez pour avoir une masse molle, que l'on applique sur la peau et qui agit promptement.

Produits par l'eau.

L'eau se charge de cantharidine, bien que cette matière ne soit pas, par elle-même, soluble dans l'eau; c'est à la faveur des autres principes, et surtout de la matière visqueuse, que cette dissolution a lieu.

(Soubeiran.)

Produits par l'alcool.

L'alcool agit d'une manière remarquable sur les Cantharides; il dissout la cantharidine, l'huile verte, un peu d'huile grasse, de la matière noire et de l'osmazome.

Teinture alcoolique de Cantharides.

Pr. :	Cantharides,	1 p.
	Alcool à 56° (21 Cart.),	8

Faites macérer pendant 15 jours, passez avec expression et filtrez.

Vin de Cantharides.

Pr. :	Teinture de Cantharides,	40 centigr.
	Vin blanc,	32 gramm.

Mélangez.

Extrait de Cantharides.

Pr. :	Poudre de Cantharides,	q. v.
	Alcool à 56°,	q. s.

Épuisez les Cantharides par 2 ou 3 macérations dans l'alcool, distillez et évaporez les liqueurs en consistance d'extrait.

L'extrait alcoolisé fait aussi partie de la *pommade de Dupuytren* contre la calvitie.

Extrait acéto-alcoolique de Cantharides.

(Trousseau.)

Pr. :	Cantharides en poudre grossière,	4 gr.
	Acide acétique de bois concentré,	1
	Alcool à 85°,	16

Faites digérer au bain-marie à une température de 40 à 50°, passez avec expression, filtrez et évaporez à une douce chaleur en consistance sirupeuse.

Imbibez de cet extrait un papier joseph de la dimension du vésicatoire à établir,

recouvrez d'un morceau plus grand de diachylum.

C'est une manière très-commode et très-sûre d'appliquer un vésicatoire.

Produits par l'éther.

Nous citerons d'abord : 1° la *teinture éthérée*, qui se prépare avec :

Cantharides pulvérisées,	1 p.
Ether acétique,	8

On fait macérer pendant 8 jours dans un flacon bien bouché, on passe avec expression et l'on filtre. Cette teinture est très-énergique.

2° *L'extrait éthéré de Cantharides* (huile de Cantharides par l'éther), qui se prépare de la manière suivante, d'après le nouveau Codex :

Pr. : Poudre de Cantharides,	100 gramm.
Ether sulfurique,	q. s.

Faites une teinture éthérée de Cantharides par lixiviation (dans un appareil à déplacement) ; distillez cette teinture pour en retirer l'éther, et vous obtiendrez une huile verte, épaisse et très-vésicante. (Codex, 602.)

Voici comment on prépare les vésicatoires qu'on imbibe d'extrait éthéré de Cantharides : on taille un morceau de papier brouillard de la forme et de la grandeur du vésicatoire qu'on veut établir ; on le colle sur une feuille de diachylum, puis on y verse quelques gouttes d'extrait, de manière à l'imbiber légèrement, sans toutefois que l'expression puisse en faire sortir une seule gouttelette.

Le sparadrap est ensuite appliqué sur la peau. Nous avons établi par des expériences successives que l'action des vésicatoires préparés avec l'extrait est prompte et sûre, et n'occasionne pas, comme on l'a prétendu, des accidents vers les organes génito-urinaires, pourvu qu'on ne le laisse que huit heures environ en contact avec la peau. Cinq heures suffisent quelquefois pour que la bulle soit formée.

Nous avons aussi fait préparer, pour le pansement des vésicatoires, des papiers de différentes épaisseurs, que nous avons fait enduire de cire dans les proportions de 1/10, 1/15, 1/20, 1/25 d'extrait de Cantharides, pour une partie de cire jaune. De cette manière on a des papiers à pansements de divers numéros, selon le degré d'activité suppurative que l'on veut donner au vésicatoire.

Taffetas vésicants.

On prépare ce taffetas en étendant sur de la toile cirée très-mince le résidu huileux provenant de l'extrait éthéré de Cantharides.

M. Thierry donne une bonne formule de taffetas vésicant avec les Cantharides et l'euphorbe.

Produits par les corps gras.

Les principaux produits sont :

1° *Huile de Cantharides.*

Pr. : Cantharides pulvérisées,	1 p.
Huile d'olive,	8

Faites digérer au bain-marie pendant 6 heures, laissez déposer et filtrez.

Cette huile contient la cantharidine, la matière grasse, jaune et verte. La cantharidine pure, qui se dépose ordinairement en entier quand elle est dissoute dans les huiles, reste dans l'huile des Cantharides, à la faveur d'autres principes.

2° *Pommade épispastique jaune.*

(Pommade de Cantharides douces.)

Pr. : Cantharides en poudre,	64 p.
Axonge,	850
Cire jaune,	125
Curcuma pulvérisé,	4
Essence de citron,	4

On fait digérer les Cantharides dans l'axonge, on passe avec expression, on ajoute le curcuma, on fait digérer de nouveau, on ajoute la cire, et l'on passe le mélange à travers une étoffe de laine ; puis lorsque la pommade est à demi refroidie, on ajoute l'essence de citron.

Les Cantharides font également la base de plusieurs taffetas épispastiques.

Pommade dite de Dupuytren, contre la calotte.

Pr. : Moelle de bœuf,		300 gram.
Acétate de plomb cristallisé		5
Baume noir du Pérou,		10
Alcool à 21°		50
Teinture de Cantharides,		2
Teinture de girofle,	}	aa 20 gouttes.
de cannelle,	}	

Mêlez.

On enduit tous les soirs le cuir chevelu avec gros comme une noisette de cette pommade.

Enfin n'oublions pas de dire que le camphre passe généralement pour être un correctif de l'action irritante que les Cantharides exercent sur les organes génito-urinaires, et que dans les cas où l'on applique un vésicatoire assez large, il est prudent de le saupoudrer de camphre. Pour plus de sûreté, on pourrait, chez certains individus très-susceptibles, administrer concurremment un peu de camphre à l'intérieur.

Le meilleur moyen de camphrer un vésicatoire consiste à l'arroser avec l'éther cantharidé camphré.

THÉRAPEUTIQUE.

Action physiologique des Cantharides.

Ainsi que nous venons de le voir, divers insectes de la tribu des cantharides contiennent une quantité plus ou moins considérable de cantharidine, qui constitue, à vrai dire, le seul principe vésicant de ces insectes. Mais comme, en définitive, on ne se sert en général que de la Cantharide officinale, c'est elle que nous prendrons pour type d'action.

Les Cantharides en poudre et les préparations nombreuses qui peuvent retenir leur principe actif, sont des agents toxiques très-redoutables. On a assez fréquemment pu observer des empoisonnements produits par cette substance employée, soit dans le but d'exciter l'orgasme vénérien, soit dans celui de provoquer l'avortement. L'ingestion des Cantharides, outre les accidents gastriques communs à tous les poisons âcres, produit des phénomènes nerveux spéciaux, tels que l'assoupissement, le délire, le ralentissement de la circulation, et en même temps, une excitation quelquefois excessive des organes génitaux.

Mise en contact avec la peau, la poudre de Cantharides détermine, quelques heures après son application, un sentiment d'engourdissement d'abord peu douloureux, puis une douleur gravative qui finit bientôt par être cuisante. Il est rare que la souffrance soit vive, elle ne le devient que si les malades font de grands mouvements et irritent les papilles dénudées de la peau. Après un temps plus ou moins long, qui varie en raison d'une multitude de circonstances, on voit l'épiderme soulevé par de petites bulles contenant de la sérosité, sans que d'ailleurs la peau ait acquis une rougeur bien vive. Plus tard, l'action des Cantharides se continuant, ces petites bulles se réunissent et forment une phlyctène unique. En l'enlevant on trouve à la surface de la peau une couche de lymphe semi-coagulée, que l'on enlève avec facilité, et qui se renouvelle le plus souvent entre chaque pansement, de manière à constituer quelquefois une couche très-plastique et très-épaisse.

Ces fausses membranes s'enlèvent facilement aux premiers pansements ; mais les jours suivants elles deviennent de plus en plus adhérentes, et finissent par former en quelque sorte un épiderme artificiel qui se sèche, et au-dessous duquel on trouve, au bout de quelques jours, un épiderme mince, rose, analogue à celui d'une cicatrice récente. Dans d'autres cas, lorsque l'action des Cantharides a été peu énergique, il ne se forme pas de fausses membranes appréciables, et l'épiderme se reconstitue immédiatement aux dépens d'une couche de l'humeur exhalée à la surface de la peau, qui semble se dessécher au contact de l'air.

Outre cette action topique, le vésicatoire en exerce encore une qui est générale, et qui tient d'une part à la réaction causée par l'inflammation de la peau, si peu intense qu'elle soit d'ailleurs ; d'autre part, à la ré-

sorption d'un élément irritant qui, circulant avec le sang, va stimuler les tissus divers de l'économie. Cette absorption du principe actif des Cantharides est démontrée, comme chacun sait, par les accidents que l'application des vésicatoires cause du côté des reins, de la vessie et des organes générateurs; et peut-être aussi ces accidents entrent-ils eux-mêmes pour quelque chose comme cause de la réaction générale dont nous parlions tout à l heure.

Ces accidents, du côté des organes uropoiétiques et générateurs, sont ordinairement peu intenses, à moins que le vésicatoire appliqué ne soit extrêmement large, ou que des Cantharides aient été ingérées. Ils consistent ordinairement dans une augmentation de la quantité des urines, dans l'excrétion plus fréquente du liquide urinaire, fréquence qui est plus grande que ne le comporte la quantité sécrétée; chez les hommes, dans de la chaleur en urinant, accompagnée de tendance à l'érection; chez les femmes, dans une cuisson beaucoup plus prononcée en urinant, rarement accompagnée d'érethisme érotique. Les malades n'indiquent ces légers désordres que lorsque l'on fixe leur attention; mais, chez les personnes plus facilement irritables, chez celles qui ont pris une grande quantité de Cantharides, ou dont la peau a été recouverte de vésicatoires trop larges, ou bien encore lorsque ces vésicatoires sont appliqués sur une surface récemment scarifiée par des ventouses, ces accidents prennent une forme et une intensité qui ne permettent pas au malade de les cacher aux médecins. Ainsi, on voit se manifester la suppression ou la rétention d'urine, une cystite ou une néphrite aiguës, un priapisme douloureux qui peut aller jusqu'à l'inflammation, et en définitive jusqu'à la gangrène du pénis; une nymphomanie insatiable, des métrites aiguës, etc.; le plus souvent enfin des accidents qui tiennent le milieu entre ceux que nous venons de décrire et ceux dont nous avons parlé en premier lieu. Ajoutons que dans ces derniers temps MM. Bouillaud et Morel-Lavallée ont prouvé que, sous l'influence d'un large vésicatoire, il se fait une sécrétion albumineuse qui se mêle à l'urine, et dont on constate facilement la présence à l'aide de l'acide nitrique. Il se sécrète même de la fibrine, qui tantôt se condense en fausse membrane dans la vessie, tantôt se retrouve au fond du vase où les urines ont été reçues.

Comme, en définitive, les Cantharides sont employées généralement dans le but d'appliquer et d'entretenir les vésicatoires, nous les considérerons principalement sous ce point de vue; et, nous servant d'expériences assez nombreuses que nous avons tentées dans notre hôpital et dans notre pratique particulière, nous indiquerons sommairement la manière dont on doit panser les vésicatoires, et dissiper les accidents qui se montrent quelquefois.

Quand on veut que le vésicatoire soit ce qu'on appelle volant, les Cantharides doivent rester appliquées seulement le temps nécessaire pour soulever l'épiderme, et ce temps varie suivant la préparation cantharidique, suivant la nature de la peau des malades, suivant la maladie, en un mot, suivant une multitude de circonstances que le médecin devra toujours savoir apprécier.

Dès que la phlyctène sera formée, on enlèvera la matière vésicante, et on fera à la partie la plus déclive de la bulle une ouverture avec des ciseaux, de manière à laisser écouler la sérosité. L'épiderme se trouvera donc exactement en contact avec le chorion; et, de cette manière, d'abord il y aura moins de douleur, et ensuite la guérison s'accomplira beaucoup plus vite; la partie est alors recouverte d'une compresse ou d'une ouate enduite de cérat, et soutenue avec un appareil convenable; les pansements sont renouvelés ainsi deux fois par jour, jusqu'à ce que toute exhalation de sérosité soit terminée.

Nous avons vu employer dans ce cas avec succès un glycérat ainsi préparé :

Pr. :	Amidon,	35 gramm.
	Eau,	35
	Glycérine,	220

Mélangez l'eau et l'amidon, ajoutez la glycérine et remuez sur le feu jusqu'à consistance de cérat.

Quand, au contraire, le vésicatoire doit être converti en exutoire, les Cantharides pourront être laissées en contact avec la peau quelques heures encore après que la phlyctène sera formée. L'épiderme sera enlevé en totalité, et on abstergera la plaie pour enlever la couche superficielle de fibrine que recouvre le derme. L'irritation de la peau est assez vive pour qu'il soit plutôt convenable de la tempérer que de l'exalter; aussi les premiers pansements devront-ils être faits, non pas avec du cérat, mais avec du beurre ou tout autre corps gras qui ne détermine pas une trop rapide cicatrisation. Dès que l'on verra que la plaie tend à se guérir, on remplacera le beurre par une pommade ou un taffetas épispastique, aux Cantharides ou au garou, et l'on continuera ainsi jusqu'à nouvelle indication, et en se conduisant, dans ce pansement, suivant les règles que nous devons indiquer ici.

Nous allons supposer successivement les différents cas qui peuvent se présenter :

Le vésicatoire se sèche, ou bien il suppure trop abondamment;
Il se recouvre de fausses membranes;
Il s'entoure d'une éruption dartreuse;
Il se recouvre de végétations;
Il cause la dysurie.

A. *Le vésicatoire se sèche, ou bien il suppure trop abondamment.* Chez certaines personnes, les vésicatoires ne peuvent suppurer, et se sèchent avec un grande rapidité, bien qu'on les panse avec des pommades aussi actives que celle que l'on emploie chez d'autres personnes dont la suppuration est d'une extrême abondance. Quelques-unes des causes qui influent sur ce résultat peuvent être appréciées; mais, le plus souvent, cette appréciation est tout à fait impossible, et tient à des causes dont on peut seulement constater les effets. On sait que, parmi les malades, il en est qui,

s'ils se blessent légèrement, voient leurs plaies se cicatriser avec la plus grande facilité, et, en quelque sorte, par première intention; chez eux, la suppuration ne s'établit qu'avec une difficulté extrême. D'autres au contraire, qui ont ce que le vulgaire appelle *des humeurs*, ne peuvent avoir la plus légère égratignure sans que la plaie ne s'envenime, et chez eux les suppurations semblent s'éterniser. Les vésicatoires des malades de la première catégorie sont très-difficiles à entretenir; ceux des malades de la seconde n'ont besoin que de peu de soins pour que la suppuration se maintienne pendant longtemps. Chez les vieillards, la suppuration des vésicatoires ne s'établit qu'avec une difficulté extrême; et on peut s'expliquer ce phénomène par le peu de vascularité de la peau dans la dernière période de la vie; mais ce qui a lieu de nous étonner, ce que nous n'avons pu croire qu'après y avoir été en quelque sorte contraints par l'évidence des faits, c'est que la suppuration des vésicatoires est peut-être encore plus difficile à entretenir dans le jeune âge que dans la vieillesse; et si dans un cas, nous avons pu invoquer comme cause le peu de vascularité de la peau dans l'autre nous sommes obligés de recourir à une explication tirée de la puissance de la force plastique dans le jeune âge; puissance en vertu de laquelle la cicatrisation s'effectue avec une grande rapidité.

Quoi qu'il en soit, l'expérience démontre que les vésicatoires, toutes choses égales d'ailleurs, veulent être entretenus chez les vieillards et chez les enfants avec des pommades et des taffetas beaucoup plus énergiques que ceux que l'on emploie pour les adultes : et, en définitive, il convient de dire que l'activité des agents épispastiques doit être proportionnée à la difficulté que l'on éprouve à entretenir la suppuration.

B. *Le vésicatoire se recouvre de fausses membranes.* L'opinion généralement reçue est que l'excès de l'inflammation cantharidique est la cause de cette supersécrétion de fausses membranes que l'on observe si souvent sur les vésicatoires. Il est hors de doute que l'action des Cantharides a pour effet la production d'une phlegmasie pelliculaire, comme M. Bretonneau l'a si bien démontré. Ce praticien a pu, en instillant dans la trachée-artère, dans le larynx des chiens soumis à ses expériences, de l'éther cantharidé, déterminer une inflammation membraneuse qui simulait à merveille une phlegmasie diphthéritique; et en appliquant sur la membrane muqueuse de la lèvre d'un chien un peu de ce même éther, il voyait, au bout de quinze à vingt minutes, l'épithélium se détacher, et, au-dessous, il se formait bientôt une fausse membrane qui s'enlevait avec facilité, et qui pendant un jour ou deux se renouvelait promptement.

D'après ce que nous venons de dire, on ne peut contester que l'inflammation cantharidique ne soit essentiellement membraneuse; mais est-ce à dire que l'excès de cette inflammation soit la cause de l'accumulation des couches successives de fibrine que l'on trouve à la surface des vésicatoires? Nous ne le pensons pas. En effet, en suivant la méthode indiquée par tout le monde, et cela en vertu d'une idée théorique, c'est-

à-dire en diminuant l'énergie des pommades, des taffetas et papiers épispastiques, les fausses membranes deviennent de plus en plus adhérentes, et le vésicatoire se sèche. L'application des cataplasmes, que l'on a conseillés quelquefois dans le même but, tantôt ramollit les fausses membranes, que l'on peut alors enlever assez aisément avec la spatule; tantôt elle est tout à fait insuffisante.

La méthode de traitement précisément inverse est celle qui réussit le mieux. Ainsi, quand un vésicatoire se recouvre obstinément de fausses membranes qui deviennent de plus en plus adhérentes, nous appliquons sur la plaie un nouveau vésicatoire, ou un peu d'extrait éthéré de Cantharides, et le lendemain nous voyons les fausses membranes soulevées comme l'aurait été l'épiderme, et au-dessous apparaît le derme parfaitement net, qui pendant quelques jours, loin de tendre à se recouvrir de concrétions fibrineuses, garde un meilleur aspect, et sert ainsi à démontrer que si l'inflammation cantharidique est la cause de la production des couches fibrineuses, l'excès de cette inflammation ne semble pas être tout à fait dans le même cas, en ce sens du moins que cet excès d'irritation donne lieu au développement de fausses membranes moins sèches, moins adhérentes, quoique plus nombreuses seulement.

Résumons-nous : lorsque, chez les malades, les vésicatoires se recouvrent de fausses membranes adhérentes, il faut se servir de pommades, de taffetas et de papiers épispastiques plus énergiques.

Il y a pourtant une exception à cette règle que nous devons indiquer ici, sous peine d'induire en erreur les médecins. Il arrive quelquefois que, tout d'un coup, la surface du vésicatoire devient extrêmement douloureuse, et se recouvre en même temps de concrétions molles, grisâtres, pultacées, qui exhalent une grande fétidité. Lorsqu'on cherche à les enlever, le sang s'écoule, et tout autour de la plaie la peau a une teinte érysipélateuse. Si, dans cette conjoncture, on se servait de pommades plus actives, on aggraverait les accidents. C'est dans ce cas que l'application des cataplasmes émollients d'abord, et, plus tard, l'usage du calomel en poudre déposé sur la plaie, ou bien celui d'un cérat composé avec précipité blanc, 1 gramme (20 grains), pour 30 grammes (1 once) de cérat de Galien, amène promptement une heureuse modification de la plaie, que l'on continue de panser ainsi jusqu'à ce que l'inflammation soit dissipée, et qu'une louable suppuration se soit rétablie.

C. *Le vésicatoire s'entoure d'une éruption dartreuse.* Il arrive très-souvent que, chez les personnes sujettes aux affections dartreuses, la peau qui avoisine la plaie du vésicatoire se recouvre de vésicules qui, d'abord discrètes, deviennent confluentes plus tard, et finissent par constituer un véritable eczéma; des pustules d'impétigo peuvent même se développer; et il s'ensuit une démangeaison insupportable, un suintement abondant et une douleur souvent assez vive. Il n'est pas rare de voir l'eczéma, borné d'abord au bras où le vésicatoire a été appliqué, s'étendre de proche en

proche, et bientôt envahir, sous une forme aiguë, toute la surface du corps. La fièvre alors s'allume, et des accidents généraux d'une certaine gravité peuvent se manifester.

Mais, chez les personnes non dartreuses, bien que cet extension de l'inflammation soit assez rare, cependant elle s'observe encore quelquefois, surtout au voisinage de la plaie du vésicatoire. Les moyens qui nous ont paru les plus propres à modifier l'affection eczémateuse, tant qu'elle reste bornée aux parties environnantes, sont : d'abord les pansements avec un linge imbibé de glycérine; et puis bientôt, quand la phlegmasie locale a diminué, l'application d'une pommade composée avec précipité rouge, 1 gramme (20 grains), cérat 15 ou 25 grammes (4 à 6 gros); les onctions faites matin et soir avec un liniment oléocalcaire, composé de parties égales d'eau de chaux et d'huile de lin ou d'amandes douces; les pommades avec le carbonate ou l'acétate de plomb; les lotions avec l'eau végéto-minérale de Goulard, etc., etc., etc., en même temps que l'on stimule moins énergiquement la surface du vésicatoire.

Mais quand l'eczéma devient général, et qu'il s'accompagne de réaction fébrile, une saignée du bras, des bains généraux émollients, la diète, les laxatifs, et, plus tard, des bains de sublimé, dans la proportion de 10 à 15 grammes (2 gros et demi à 4 gros) de bichlorure de mercure pour un grand bain, mettent fin assez promptement aux accidents.

D. *Le vésicatoire se recouvre de végétations.* Lorsque le vésicatoire a été longtemps et violemment enflammé, il arrive assez souvent qu'il se recouvre de végétations, comme les plaies chroniques. Dans ce cas, les cautérisations superficielles avec le nitrate d'argent, le nitrate acide de mercure, l'application de l'alun calciné en poudre, du sulfate de cuivre, etc., etc., suffisent le plus ordinairement pour dissiper ces accidents. Dans ce cas, il convient de supprimer le vésicatoire et de le porter sur une autre partie. Malgré cette précaution, la cicatrice de la plaie restera inégale, quelquefois douloureuse, et souvent la guérison sera difficile à obtenir.

E. *Le vésicatoire cause de la dysurie.* La dysurie survient ordinairement le jour même où l'on applique le vésicatoire. Elle tient, ainsi que nous l'avons dit, à l'absorption de la cantharidine, qui se fait à la surface de la peau privée de son épiderme. Mais souvent, chez des malades très-irritables, et d'une susceptibilité en quelque sorte exceptionnelle, les pansements avec des pommades, des papiers ou des taffetas cantharidés, causent des accidents du côté de la vessie. Dans ce cas, il faut immédiatement substituer, pour ce pansement, le garou aux Cantharides. Ce seul changement suffit pour faire cesser tous ces troubles fonctionnels.

S'il n'était pas possible de faire cette substitution, l'usage du camphre à l'intérieur, à la dose de 15 à 30 centigrammes (3 à 6 grains) devrait être conseillé. Que si l'ingestion du camphre ne pouvait être supportée par le malade, on ferait dissoudre le camphre dans les corps gras qui servent à

la composition des pommades épispastiques, et de cette manière on aurait beaucoup de chances d'éviter les accidents qui se manifestent du côté des reins et de la vessie.

Toutefois nous devons ajouter que les préparations de garou déterminent des douleurs très-vives suivies d'irritations sanguinolentes.

Action thérapeutique des Cantharides.

Malgré l'activité d'un pareil remède, et peut-être à cause de cette activité, quelques thérapeutistes ont osé le prescrire à l'intérieur, et leur exemple a été suivi par un assez grand nombre de praticiens qui, de nos jours, se sont acquis une juste réputation.

Le père de la médecine, Hippocrate, donnait la poudre de Cantharides dans les cas d'hydropisie, d'apoplexie et d'ictère; il conseillait le même moyen dans les accouchements laborieux, pour solliciter l'expulsion du fœtus et du placenta. Il avait cru constater aussi les propriétés emménagogues de ce médicament.

Dans les premiers âges de la médecine, on avait donc reconnu déjà les affinités électives entre les Cantharides et les organes génito-urinaires. Déjà les historiens nous apprennent que les Cantharides entraient dans la composition des philtres et des breuvages propres à éveiller les désirs amoureux. L'expérience avait en effet démontré que l'usage interne des Cantharides jette les organes génitaux dans un état d'éréthisme qui n'est pas toujours sans danger, et qui peut amener et des pissements de sang et une inflammation du pénis ou de l'utérus, et même le sphacèle de la verge. Aussi engagerons-nous les praticiens, si jamais ils croient devoir conseiller les Cantharides dans le cas d'anaphrodisie, à y mettre une extrême prudence, et à retenir les malades trop disposés à abuser d'un remède qui leur rend une jeunesse factice et des plaisirs longtemps regrettés.

Malgré l'imposante autorité d'Hippocrate, l'usage interne des Cantharides dans le traitement des maladies autres que l'impuissance était à peu près tombé en désuétude parmi les modernes, quand J. Groenevelt, médecin anglais, essaya de réhabiliter ce remède; et il devint, à cette occasion, l'objet de persécutions fort actives de la part de ses confrères. C'était surtout dans la dysurie qu'il donnait les Cantharides. Il composait, avec 60 centigrammes (12 grains) de Cantharides en poudre et 75 centigrammes (15 grains) de camphre, deux ou trois bols, qu'il faisait prendre à quatre heures d'intervalle l'un de l'autre (J. Groenevelt, *Tutus Cantharidum usus internus*, Londini, 1698, in-8). Werloff (*Commercium litterarium, an.* 1733) conseille la même médication dans la dysurie; il n'associait pas les Cantharides au camphre, et donnait 5 centigrammes (1 grain) de poudre toutes les quatre heures. S'il s'agit ici de la dysurie des vieillards, qu'il faut attribuer souvent à une demi-paralysie de la vessie, il est évident que cette médication est rationnelle, et qu'elle ne peut en général causer aucun accident notable; mais si ce symptôme est sous la dépendance d'une

phlegmasie chronique du col de la vessie, entretenue, par exemple, par la présence d'un calcul ou par le passage fréquent des graviers qui déchirent la membrane muqueuse, si elle tient à un engorgement grave de la prostate, il est douteux que les Cantharides rendent alors les mêmes services; c'étaient ces considérations et d'autres encore qui faisaient et font encore aujourd'hui blâmer, dans ce cas, l'usage interne des Cantharides. Nous discuterons tout à l'heure cette question de thérapeutique.

Presque à la même époque que Groenevelt, mais un peu postérieurement, Th. Bartholin (*Cantharidum usus internus, in hist. anatom. cent. V. hist.* 82) imagina de donner l'infusion vineuse des Cantharides dans la blennorrhagie. Ce moyen extraordinaire, adopté également par Werloff, fut repris plus tard et singulièrement préconisé par Richard Mead (*Monita et Præcepta*, Londini, 1751), qui imagina une teinture alcoolique de Cantharides faite en mettant digérer 8 grammes (2 gros) de Cantharides contuses dans 750 grammes (1 livre et demie) d'alcool. Il en donnait aux malades de 30 à 50 gouttes matin et soir; et de nos jours, nous avons vu Robertson, d'Édimbourg, traiter la blennorrhagie par la même méthode. Il employait la teinture de Cantharides à la dose énorme de 15 grammes (1 demi-once) en 24 heures (*Biblioth. médicale*, t. XX, p. 39).

Nous dirons comment nous concevons le mode d'action du copahu dans la blennorrhagie : c'est, pensons-nous, en déterminant sur la membrane muqueuse malade une irritation artificielle qui se substitue à l'irritation morbide. C'est de la même manière que nous nous rendons compte du mode d'action des Cantharides dans la blennorrhagie et dans les diverses maladies irritantes des voies urinaires; mais ici évidemment le mal est à côté du bien : c'est au médecin qu'il appartiendra de proportionner l'irritation topique artificielle à l'inflammation morbide; et en exposant plus bas notre doctrine de la *Médication substitutive*, nous essayerons de poser les règles de son application.

Pour mieux faire comprendre ce mode d'action des Cantharides dans le traitement des affections catarrhales des voies urinaires, nous rappellerons encore ici ce que nous avons dit plus haut en traitant de l'action physiologique du remède, et nous ferons mieux comprendre comment, en effet, on a le droit d'assimiler, jusqu'à un certain point, l'emploi des Cantharides données à l'intérieur à ces injections irritantes que nous faisons dans la vessie et dans le canal de l'urètre pour guérir les phlegmasies de la membrane muqueuse qui revêt ces organes.

Les publications de M. Morel-Lavallée, celles de M. Bouillaud, et la Thèse inaugurale de M. Dourif (5 mai 1849), ne laissent que peu de chose à désirer sur ce point.

M. Bouillaud, à la suite de l'application de larges vésicatoires, trouve des traces de phlegmasie évidente dans les reins et dans l'uretère. Il a trouvé même une fois de petites pseudo-membranes sur la surface muqueuse des bassinets, et un paquet de fausses membranes à l'embouchure vésicale des deux uretères. M. Bouillaud démontre donc ainsi

l'influence irritante des Cantharides sur les reins et l'uretère. Il constate également que, dans les mêmes circonstances, les urines deviennent albumineuses.

M. Morel-Lavallée de son côté, prouve par des autopsies (et MM. Andral et Vidal (de Cassis) déposent dans le même sens) il prouve, disons-nous, que la vessie et le canal de l'urètre s'enflamment sous l'influence de la même cause. Il voit la membrane muqueuse vésicale se recouvrir quelquefois d'une véritable fausse membrane fibrineuse, et il trouve aussi des fausses membranes dans l'urine du vase de nuit. Sans discuter ici la question de savoir si l'albuminurie constatée par M. Bouillaud ne tient pas uniquement au passage du sérum du sang tenant en dissolution de la fibrine, et si les dépositions fibrineuses indiquées par M. Morel-Lavallée dans la vessie ne sont pas dues à la séparation de la fibrine dissoute dans le sérum, toujours est-il qu'on ne peut révoquer en doute l'existence d'une irritation des organes uropoiétiques.

Nous ne parlerons pas ici de l'emploi des Cantharides dans l'épilepsie, l'hystérie, la rage, etc.; il suffit qu'un remède soit héroïque et que l'administration en soit périlleuse pour qu'il se trouve des médecins qui croient devoir le tenter dans le traitement des affections aiguës et chroniques réputées incurables; et, comme on se résout difficilement à avoir fait des essais infructueux, on exagère souvent les vertus du remède dont on a étudié les effets, et l'on finit quelquefois par s'abuser soi-même et par tromper les autres.

Dans l'antiquité, la teinture de Cantharides était employée dans le traitement des maladies chroniques de la peau : témoin ce chevalier romain dont parle Pline, et qui mourut pour avoir pris d'un breuvage dans lequel il entrait des Cantharides, dans le but de guérir une éruption rebelle. Il faut pourtant arriver presque jusqu'à nos jours pour retrouver des médecins qui emploient de nouveau ce remède. Lorry (*Tractatus de Morb. cutan.*, Paris, 1777, p. 388) conseille la teinture de Cantharides dans l'éléphantiasis des Grecs, et il dit positivement que, de son temps, des médecins anglais employaient beaucoup ce moyen dans le traitement des maladies de la peau.

Biett, qui, au rapport de M. Cazenave (*Dict. de méd.*, 2e édit., t. VI, p. 349), s'est servi de teinture alcoolique de Cantharides à l'hôpital Saint-Louis, pendant plus de vingt ans, sur un grand nombre de malades, en a obtenu de très-bons résultats, principalement dans certains eczémas chroniques, et surtout dans les dermatoses de forme squammeuse. La teinture de Cantharides, administrée à la dose de trois gouttes d'abord, et portée graduellement jusqu'à vingt gouttes et davantage, réussit très-bien dans le traitement des psoriasis et surtout de la lèpre vulgaire. Donnée avec prudence, et surveillée dans son mode d'action, elle ne détermine pas d'accidents : sous son influence la peau s'anime, les plaques deviennent rouges, les squammes tombent, les élévations papuleuses s'affaissent, disparaissent, et au bout d'un mois ou six semaines, souvent plus tôt, on peut

obtenir la résolution complète et la guérison d'une maladie qui durait depuis plusieurs mois. Une chose digne de remarque, c'est que ce médicament agit plus promptement et réussit mieux chez les femmes, chez les individus jeunes, sanguins, actifs, que chez ceux qui sont débiles.

Nous admettons même que la Cantharide puisse exercer une action toute spéciale sur certaines formes de cette maladie.

Nous avons indiqué plus haut (voy. *Matière méd.*) la formule de la pommade dite de Dupuytren dans le traitement de la calvitie. Il est bien évident que, dans quelques cas, la chute des cheveux tient à une affection herpétique du cuir chevelu, et, à ce titre, une pommade irritante substitutive, en guérissant la maladie de la peau, fait cesser la cause de la calvitie. Mais quand la calvitie est héréditaire, quand elle vient par les progrès de l'âge, quand elle s'accompagne, comme cela est le plus commun, de l'atrophie du bulbe pileux, il est trop évident qu'il n'est pas de pommade qui puisse rendre à la peau du crâne sa texture anatomique normale.

GAROU.

MATIÈRE MÉDICALE.

Le Garou (*daphne gnidium*) est une plante de la famille des daphnacées, de l'octandrie monogynie de Linné.

Caractères botaniques. Cet arbrisseau s'élève à la hauteur de 20 cent. à 1 mètre (2 ou 3 pieds); ses rameaux supérieurs sont garnis de feuilles étroites, étiolées, sessiles; ses fleurs sont petites, d'un blanc sale, formées d'un calice tubulé à limbe quadrifide, de 8 étamines, d'un style court et d'un stigmate; le fruit est monosperme.

Toutes les espèces du genre daphné sont douées d'un principe âcre, épispastique.

Trois sont employées : 1° le *Garou, sain bois* (daphne gnidium); 2° le *mézéréon, bois gentil* (daphne mezereum); 3° la *lauréole* (daphne laureola). L'espèce la plus employée est le Garou.

Garou. — Écorce mince en morceaux longs de 1 à 2 pieds, large de 1 à 2 pouces, très-difficile à rompre transversalement, couvert d'un épiderme demi-transparent, crispé ou ridé par la dessiccation et marqué de petites taches blanches tuberculeuses.

Au-dessous de l'épiderme se trouvent des fibres longitudinales, très-tenaces, couvertes d'une soie très fine blanche et lustrée. L'intérieur de l'écorce est d'un jaune paille pâl.

L'écorce de Garou a été analysée par un grand nombre de chimistes, notamment par Vauquelin, Gmelin et Dublanc jeune. Ce dernier a retiré de l'écorce du daphne mezereum :

Une matière cristalline, résinoïde, *sans âcreté, une sous-résine insipide, une matière verte demi-fluide très-âcre.*

D'autre part, d'après l'analyse de Gmelin et Baër, l'écorce de daphne mezereum contient : *cire, résine âcre, daphnine, matière colorante jaune, extractif sucré, extractif non sucré, gomme.*

Le Garou paraît devoir ses propriétés à la daphnine.

La matière verte demi-fluide de Dublanc n'est autre chose que la daphnine tenant en dissolution de la chlorophylle. C'est sous cette forme impure qu'on retire le principe actif du Garou pour les besoins de la thérapeutique.

Poudre de Garou.

On l'obtient en coupant transversalement le Garou en lanières étroites, le faisant sécher à l'étuve et le pilant jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la matière cotonneuse.

Extrait de Garou.

On traite le Garou par l'alcool et l'on en fait un extrait d'après les procédés ordinaires.

Pois suppuratifs de Wishe.

Pr. : Extrait alcoolique d'écorce de Garou,	1 part.	
Alcool à 30° (31 Cart.).	4	

Dissolvez l'extrait dans l'alcool, plongez plusieurs fois des pois d'orange dans cette solution, et laissez sécher chaque fois à l'air libre. Ces pois s'emploient pour provoquer une suppuration abondante.

On fait également des pois à cautères irritants avec le bois de Garou.

Huile de Garou.

Pr. : Huile d'olive,	2 part.
Écorce de Garou,	1

On divise l'écorce, on la fait digérer dans l'huile, et l'on passe avec expression. L'huile se charge du principe actif du Garou.

Pommade de Garou.

Pr. : Axonge,	15 gr.	(1/2 once).
Cire blanche,	20	(5 gros).
Écorce de Garou,	4	(1 gros).

On divise l'écorce, on fait digérer avec l'axonge pendant 12 heures; on passe, puis on laisse déposer et l'on ajoute la cire.

Nous devons à M. Coldefy une excellente méthode qu'il est bon d'employer toutes les fois que le Garou est destiné à subir l'action de quelque véhicule. Cette méthode consiste à piler l'écorce de Garou préalablement coupée au couteau, dans un mortier de fer, en l'humectant avec de l'alcool jusqu'à ce qu'on ait formé une masse fibreuse sans aucune apparence d'écorce; le Garou est ainsi parfaitement divisé sans danger pour l'opérateur, et la résine mieux disposée à la solution.

On prépare encore avec le Garou des taffetas vésicants. M. Beral en a donné plusieurs formules.

C'est plus particulièrement le daphne mezereum qu'on a essayé d'introduire dans la thérapeutique interne.

M. Cazenave en compose une tisane et un sirop qu'il administre dans le cas de syphilis constitutionnelle.

THÉRAPEUTIQUE.

Autrefois on employait les diverses espèces de Garou comme stimulants et diaphorétiques, surtout dans les maladies du système osseux, dans les douleurs ostéocopes, les exostoses, dans les scrofules, les affections dartreuses, le rhumatisme chronique.

Un grand nombre d'auteurs, entre autres Russel, Home, Swediaur, Wright, recommandent, surtout dans les affections syphilitiques constitutionnelles, l'usage de l'écorce de mezereum comme un remède très-précieux.

C'est sans doute sur la foi de ces autorités que M. Cazenave a songé à réintroduire ce remède dans la thérapeutique de ces affections.

Ajoutons qu'il demande à être manié avec une certaine prudence, attendu qu'il est susceptible de produire quelquefois d'assez graves accidents.

Ainsi, chez un malade de la ville affecté d'une paralysie locale que l'on croyait devoir rapporter à une exostose syphilitique intracrânienne, nous avons vu le Garou donné en décoction être suivi de graves accidents inflammatoires du côté de la vessie, et cela à deux reprises différentes; de sorte que le médecin ordinaire du malade, qui d'abord s'était refusé à croire à cette action du médicament, fut obligé de se rendre à l'évidence et de renoncer à son usage. Ce fait est-il exceptionnel, ou bien le Garou posséderait-il, bien qu'à un très-faible degré, la propriété d'exercer sur les voies urinaires une action irritante analogue à celle des cantharides? C'est une question que nous ne sommes pas en mesure de pouvoir décider.

A l'intérieur, la décoction de mézéréon se donne à la dose de 4 à 8 grammes (20 grains à 2 gros) par litre d'eau.

L'écorce de Garou s'emploie comme épispastique. Mais son action est lente, et cette manière d'appliquer les vésicatoires ne peut être adoptée que pour les parties où la peau est d'une grande finesse, comme le der-

rière des oreilles, par exemple, ou bien encore chez ceux dont les organes génito-urinaires sont ordinairement irrités par les cantharides.

Quand on veut faire un vésicatoire ou produire de la rubéfaction avec une écorce de Garou, on la choisit flexible et unie, et on la laisse macérer dans l'eau, et mieux dans le vinaigre ; puis on l'applique sur la peau, de manière que le contact soit bien immédiat. Vingt-quatre ou trente-six heures après l'application du Garou, on voit s'élever de très-petites vésicules, et, en continuant cette application et en la renouvelant souvent, on obtient une ulcération superficielle que l'on peut entretenir longtemps par le même moyen.

M. Leclerc, de Tours, a fait préparer des extraits aqueux, alcooliques et éthériques d'écorce de Garou. Un épithème fait avec chacun de ces extraits fut appliqué pendant vingt-quatre heures sur l'avant-bras de trois malades. L'extrait éthérique seul produisit un effet énergique. Il se développa un grand nombre de petites vésicules remplies d'une sérosité trouble sur la partie qu'avait recouverte l'épithème fait avec cet extrait. Une simple rubéfaction fut obtenue avec l'extrait alcoolique ; l'extrait aqueux resta sans effet. (Leclerc, *Essai sur les Épispastiques*. — *Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, t. III, p. 92.)

D'après ces travaux comparatifs de M. Leclerc, il est évident que, lorsqu'on voudra composer une pommade au Garou, dans le but, par exemple, d'exciter la suppuration des vésicatoires, il faudra toujours employer de l'extrait éthérique ; et ce même extrait doit aussi être employé de préférence à l'écorce lorsque l'on voudra solliciter un peu d'inflammation dans les parties où la peau est fine.

PROCESSIONNAIRES.

Processionnaire. — Nom donné par Réaumur au *Bombyx processionnea* des auteurs.

C'est nous qui avons introduit dans la matière médicale cet agent thérapeutique.

Les nids des colonies de Processionnaires sont composés d'une soie grisâtre, dans laquelle restent fixées les peaux dont ces chenilles se sont dépouillées. Les personnes qui ont souvent herborisé dans les forêts, ou qui se sont occupées de l'histoire naturelle des insectes, savent très-bien que si l'on touche au nid de Processionnaires, que si même on le remue avec un bâton, et qu'on reste exposé, quoique de loin, aux émanations qui s'en échappent, tout le corps se recouvre presque instantanément d'une éruption papuleuse plus ou moins confluente. Cette éruption, qui persiste plusieurs jours, s'accompagne d'une démangeaison des plus vives.

Le nid de Processionnaires conservé dans un bocal et bouché conserve encore ses énergiques propriétés après plus de dix ans. Nous avons pu le constater chez notre ami, M. le docteur Calmeil, alors médecin de la maison des aliénés de Charenton. Il avait dans sa chambre un bocal contenant depuis plus de dix ans des morceaux d'un nid de Processionnaires, et il ne pouvait ouvrir ce flacon sans que, peu d'heures après, lui-même et les personnes qui étaient dans la chambre ne commençassent à éprouver la singulière éruption dont nous venons de parler.

Des effets si immédiats et si constants mettaient sur la voie des indications thérapeutiques que l'on pouvait remplir à l'aide de ce médicament. Il devait être appliqué lorsqu'on avait à cœur de rappeler à tout prix une éruption cutanée disparue par délitescence, comme cela se voit si souvent dans les rougeoles, dans les scarlatines, dans l'érysipèle de cause interne; lorsque, dans une maladie, les forces sont concentrées à l'intérieur et que le sang a abandonné la périphérie. En un mot, la Processionnaire satisfait à une partie des indications que remplit l'urtication ; mais elle a de plus que cette dernière d'être persistante, et par conséquent de pouvoir mieux lutter contre les lésions persistantes internes qui ont suivi ou précédé la disparition de l'exanthème.

ORTIE.

MATIÈRE MÉDICALE.

Le genre Ortie (*Urtica*), qui a donné son nom à la famille des Urticées, a été rangé dans la classe des excitants locaux ou irritants. Deux espèces seulement sont employées en médecine, la grande et la petite, *Urtica major* et *minor*.

Donnons leurs principaux caractères.

La *grande Ortie*, ou *Ortie dioïque*, *Urtica dioica*, L., est une plante dont la tige est tétragone, haute de 2 à 3 pieds, pubescente, très-fibreuse ; ses feuilles sont opposées, lancéolées, cordiformes, grossièrement dentées, moins piquantes que celles de la petite Ortie, ses fleurs sont dioïques, herbacées, en grappes pendantes ; ses semences sont oléagineuses.

Les jeunes pousses sont comestibles, et dans toute la France on nourrit les volailles avec des pâtées dans lesquelles on fait entrer des pousses d'Ortie.

La *petite Ortie*, *Ortie grièche* ou *Ortie brûlante*, *Urtica urens*, est haute de 12 à 18 pouces ; ses feuilles sont opposées, ovales, portées sur de longs pétioles ; les fleurs sont monoïques, en grappes courtes opposées et axillaires. Toute la plante est couverte de poils très-piquants et brûlants.

La petite Ortie (*Urtica urens*) est beaucoup moins commune que la grande; elle ne croît guère que dans les jardins et dans les lieux cultivés ; l'autre, au contraire (*Urtica dioica*), se rencontre partout, dans les lieux incultes, dans les décombres, etc.

La plupart des espèces du genre Ortie produisent l'effet irritant que nous connaissons, mais à un degré différent. Nous savons que chaque poil de l'Ortie est un canal aboutissant à une cavité pleine d'un liquide plus ou moins actif ; mais nous ignorons encore quelle est la nature de ce principe délétère, qui acquiert souvent, dans les plantes des tropiques, une très-grande énergie.

Du reste, les espèces de ce genre ne sont pas les seules plantes qui présentent ces poils creux reposant sur des glandes, à la manière des crochets venimeux des ophidiens. On en trouve aussi dans la famille des Euphorbiacées, dans celle des Malpighiacées (*Malpighia urens*) et dans plusieurs autres. Toutes les plantes qui offrent cette particularité d'organisation pourraient produire l'*urtication*, puisque, chose remarquable, le liquide sécrété est toujours âcre et mordicant.

THÉRAPEUTIQUE.

C'est de l'*Urtica urens* que l'on se sert ordinairement dans la thérapeutique externe.

Urtication. On entend par *urtication* l'effet irritant produit sur la peau par le contact des Orties. Pour la pratiquer, on fait une petite botte avec les tiges les plus longues de la petite Ortie, et on en frappe légèrement, et à plusieurs reprises, la partie de peau que l'on veut irriter. Presque immédiatement la peau se couvre de larges papules plates, blanches, irrégulières, qui font éprouver une cuisson brûlante et insupportable. Cette éruption, si rapidement développée, disparaît avec la même rapidité, et il faut renouveler l'opération pour rappeler l'exanthème : cependant on observe que la peau, qui avait été violemment stimulée par le premier contact des Orties, cesse de l'être bientôt avec la même facilité, et il arrive même quelquefois que la troisième ou la quatrième application du remède ne produira plus aucun effet notable. C'est ainsi que les femmes de la campagne peuvent impunément cueillir avec leurs mains des Orties sans en éprouver la moindre sensation douloureuse.

L'urtication a été conseillée pour rappeler les exanthèmes, et en général toutes les fluxions extérieures qui se développaient difficilement ou qui tendaient à disparaître : comme aussi dans tous les autres cas où il importait de faire rapidement de la peau le siége d'une fluxion dérivative énergique.

Ainsi, Celse et Arétée conseillent l'urtication dans le coma, la paralysie (*De re medicâ*, lib. 3, cap. 27. — *Curat. acut.*, lib. 1, cap. 2). D'autres médecins l'ont pratiquée sur les cuisses pour rappeler le flux menstruel (*Bull. de Férussac*, t. IX, p. 77). On l'a encore conseillée dans l'anaphrodisie.

Dans les diverses épidémies de choléra que nous avons eu à subir, un certain nombre de médecins, surtout dans les campagnes, ont eu recours à l'urtication dans la période algide. Quand la peau conserve encore de la sensibilité et qu'il n'y a pas algidité complète, ce moyen a pu produire quelques bons effets; mais on l'a vanté d'une manière ridicule, et, en somme, il ne vaut ni plus ni moins que la plupart des autres irritants du système cutané.

RENONCULACÉES.

Beaucoup de plantes de la famille des Renonculacées exercent sur la peau une action irritante fort énergique. Les espèces qui composent les genres *clematis*, *anemone*, *ranunculus* (Linné), sont les plus actifs. Parmi elles nous mentionnerons le *ranunculus sceleratus*. On l'a conseillé en cataplasme pour résoudre les engorgements ganglionnaires et les abcès froids.

Le *clematis vitalba* (herbe aux gueux) doit son nom vulgaire à l'usage qu'en font les mendiants pour produire sur leurs membres de larges ulcérations de mauvais aspect qui excitent la commisération publique.

Cette action, dit M. Leclerc (*Essai sur les Epispastiques. — Journal des connaissances médico-chirurgicales*, t. III, p. 91), est analogue à celle de la moutarde; elle s'exerce profondément en même temps qu'elle détermine assez rarement le soulèvement de l'épiderme. L'inflammation qu'elle suscite s'étend à toute l'épaisseur de la peau et au delà.

Ces végétaux doivent leurs propriétés irritantes à une huile volatile, âcre, qui s'obtient difficilement par la distillation; ce principe irrite la membrane pituitaire, excite le larmoiement, et présente une grande analogie avec celui de quelques liliacées et des crucifères, notamment avec celui de raifort. Il se dissipe par la dessiccation, en sorte que les Renonculacées sèches n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété irritante, et que les bestiaux peuvent alors s'en nourrir impunément.

A défaut de moutarde, on peut employer ces diverses plantes contuses et réduites en une masse pulpeuse, qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer à nu, et qui agit très-bien entre deux linges.

EUPHORBIACÉES.

Quelques Euphorbiacées, et entre autres l'huile de Croton tiglium, le suc laiteux de l'Euphorbia lathyris, produisent sur la peau une inflammation vésiculeuse assez vive. Le Croton tiglium est assez souvent employé en frictions depuis quelques années, dans le but de provoquer une phlegmasie cutanée, et ce moyen est assez efficace. Nous en parlerons plus bas au chapitre des médicaments évacuants. Nous avons vu déjà que certaines plantes de cette famille sont pourvues de glandes pilifères analogues à celles des orties, et sécrétant comme elles un principe irritant.

POIX. TÉRÉBENTHINE.

Enfin il nous resterait à parler de la Poix de Bourgogne et de la Térébenthine comme excitants locaux; mais nous en traiterons au chapitre des *excitants*, dans le deuxième volume.

RÉSINE DE THAPSIA GARGANICA.

Cette Résine obtenue par l'action de la chaleur sur l'écorce de la Résine du *Thapsia Gargonica* (ombellifères) très commune en Algérie, a été indiquée par MM. Rebouleau et A. Bertherand en 1857. Le premier de ces médecins a fait préparer avec cette Résine un sparadrap vésicant, d'une belle couleur jaune, luisant et très-adhésif, il détermine sur la peau une rubéfaction accompagnée d'une éruption miliaire très-intense, analogue à celle qui résulte de l'application de l'huile de croton tiglium.